

# Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le lundi 16 mars 2015

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel, VINCENT Céline

Excusé : MAGNIER Ludovic

La séance est ouverte à 20 h 00  
Michel VIALLE est secrétaire de séance.

## **1 – Vote des comptes administratifs 2014 : commune, Eau et LASM**

Commune : après présentation et réponse aux questions le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité.

Eau : le compte administratif est voté à l'unanimité.

Livraison à soit même ou Maison Buisson : le compte administratif est voté à l'unanimité.

## **2 – Vote des comptes de gestion 2014 : commune, Eau et LASM**

Le conseil municipal valide les comptes de gestion 2014 tels qu'ils nous sont parvenus du percepteur et vote à l'unanimité une délibération en ce sens.

## **3 – Convention de mise à disposition du Service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de la commune**

Le coût pour Montagne sera de 450 € pour ce service qui n'est plus rendu par l'Etat. La commune étant au règlement général d'urbanisme, l'Etat devrait continuer à terme à l'assurer pour les petites communes mais concrètement les habitants pourront bénéficier d'une aide en amont de la constitution de tout document d'urbanisme auprès de ce service communautaire. Le conseil autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme au profit de notre commune.

**Vote : 9 voix pour et une abstention**

## **4 – Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau**

Le conseil général propose une convention. Les renseignements étant insuffisants, ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil.

## **5 – Autorisation de gestion des aides de l'Agence de l'eau par le Département**

Le conseil municipal délibère favorablement pour autoriser le conseil général à encaisser, à notre profit, les subventions de l'Agence de l'eau.

Accord à l'unanimité des présents.

## **6 – Convention cadre de participation financière auprès du CNFPT**

Reporté au prochain conseil.

## **7 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

Après discussion : Vote pour : 8 contre : 1 abstention : 1

L'indemnité est donc accordée.

## **8 – Choix de l'entreprise pour l'étude de l'aménagement du cœur de village**

La nécessité de réfléchir à cet aménagement viens, d'une part de la demande des habitants du village et d'autre part cela s'impose car les travaux de réalisation de l'assainissement et de la maison Buisson vont modifier notre village. Le CAUE nous épaula dans cette démarche.

22 réponses à l'appel d'offre. Avec des propositions intéressantes.

Trois entreprises ont été auditionnées par un groupe de travail : Alpes Etude est le cabinet qui a été retenu pour une étude à 8 400 € Nous devrions bénéficier d'une subvention de la part du conseil général à hauteur de 60 %.

Le conseil municipal suit les préconisations du groupe de travail et valide le choix d'Alpes Etude pour la réalisation de l'étude.

## **9 – Organisation des bureaux de vote du 22 et 29 mars 2015**

	Dimanche 22 mars	Dimanche 29 mars
8 h 12 h	Michel VIALLE Vincent SAUTY Vincent LAVERGNE	Christian BOFFELLI Ludovic MAGNIER Vincent LAVERGNE
12 h 15 h	Céline VINCENT Luc FOULQUIER Frédéric DECARD	Céline VINCENT Luc FOULQUIER Frédéric DECARD
15 h 18 h	Christian BOFFELLI Corinne MANDIER Patrick PACAUD	Corinne MANDIER Patrick PACAUD Cécile TURQUET

## **10 – Questions diverses**

Ouverture des plis de l'assainissement par la commission d'appel d'offre le 11 mars 2015.

Il y a deux lots différents : les réseaux d'un coté et la station de l'autre.

Le réseau est décomposé en une tranche fixe, et deux tranches conditionnelles.

De bonnes offres faites par 13 entreprises avec de gros écarts de prix.

Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse technique

Cette analyse sera présentée à la commission d'appel d'offre, élargie aux membres du conseil qui le souhaitent.

Le secrétariat est débordé en ce moment mais notre secrétaire ne peut pas faire d'heures supplémentaires donc il faut regarder dans les communes environnantes si des secrétaires ont des disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h.